Poher communauté

Poc'hêr kumuniezh

Je prends ma planète en main !

Tapout a ran krog em flanedenn !

RAPPORT ANNUEL - DECHETS

Année 2023

Rapport annuel, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

Table des matières

I) PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1 COMPETENCES ET SERVICES - HISTORIQUE

1.2 LE SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS

a) Organisation actuelle du service
b) Les ressources humaines

1.3 EXPERIMENTATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE (RI)

a) Organisation de la collecte et équipement mis en place

b) Indicateurs de suivi

c) Suites à donner

1.4 PREVENTION DES DECHETS

a) Diminution des déchets à la source - Les biodéchets

b) Informations aux publics – Animations auprès des scolaires

II) LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

2.2 LA COLLECTE SELECTIVE

a) Les recyclables secs issus des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre)

b) L'extension des consignes de tri

c) Le verre

2.3 LES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE DE CARHAIX ET LOCMARIA-BERRIEN

III) LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

3.1 LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

a) Fonctionnement :

b) Investissement :

I) PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1 COMPETENCES ET SERVICES - HISTORIQUE

La Communauté de communes du Poher a été créée en 1994. De 1994 à 2001, le service public d'élimination des déchets (SPED) était assuré :

- Par Carhaix sur son territoire, avec 2 bennes à ordures ménagères et son propre personnel ;
- Par un syndicat mixte de voirie et d'élimination des déchets sur les autres communes.

Le SPED était financé par la TEOM à Carhaix et par la REOM pour les autres communes.
La Communauté de communes du Poher acquiert la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » par délibération, le 20 septembre 2000 et validée par arrêté préfectoral, le 21 décembre 2000.

La compétence Traitement est déléguée au Syndicat Intercantonnal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne « SIRCOB) ». Cette compétence comprend la prise en charge de l'ensemble des déchets :

- Ordures ménagères résiduelles « OMr »,
- Recyclables secs des ordures ménagères « RSOM » (matériaux issus de la collecte sélective),
- Autres déchets apportés en déchèterie.

Les principales étapes de la réorganisation du service de collecte ont été :

- 2001 : reprise du matériel et du personnel de la ville de Carhaix et du syndicat mixte :
- 2001 : lancement de la collecte sélective avec l'ouverture d'un poste d'emploi-jeune et le recrutement de 10 intérimaires sur 3 semaines au sein de la Communauté de Communes du Poher, et d'un ambassadeur du tri recruté au niveau du SIRCOB ;
- 2001 : généralisation de la collecte sélective en sacs jaunes et en mélange (tous matériaux excepté le verre) et retrait de la majorité des aires grillagées des plastiques. Mise en place de cages pour le dépôt des sacs jaunes dans les secteurs campagnes ;
- 2002 : mise en place de la TEOM sur l'ensemble du territoire ;
- 2003 : instauration de la redevance spéciale pour les établissements publics ;
- 2004 : extension de la redevance spéciale aux campings ;
- 2009 : extension de la redevance spéciale à la maison de retraite ;
- 2009 : réalisation d'une étude d'optimisation globale conduisant à mettre en œuvre entre 2010 et 2012 les actions suivantes :

    - Diminution de la fréquence de collecte (du C2 au C1 sur Carhaix et du C5 au C4 sur le centre-ville)
    - Mise en place d'une collecte des cartons des professionnels
    - Mise en place d'une redevance spéciale des établissements privés produisant plus de 1400 l/semaine.

- Depuis 2018 : Expérimentation de la tarification incitative sur la commune de Poullaouen et étendue à Locmaria-Berrien en 2019 suite à la fusion des 2 communes (commune nouvelle de Poullaouen).
- 2022 : Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages.
- 2023 : Début de dotation en bacs individuels des communes (hors Carhaix)

1.2 LE SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS

a) Organisation actuelle du service

Dans la ville de Carhaix et dans la commune nouvelle de Poullaouen, **la collecte des Ordures ménagères résiduelles** s'effectue en porte à porte en bacs individuels de 120 litres ou 240 litres.

Les autres communes sont collectées par points de regroupement avec la mise à disposition de bacs roulants de 700 à 1000 litres. Cette organisation se justifie actuellement par la maîtrise des coûts de collecte.

La collecte sélective s'effectue en bi-flux :

- Le verre est collecté dans des colonnes aériennes d'apport volontaire réparties sur le territoire (78 colonnes). La communauté sous-traite la collecte auprès de la société Le Goff de Quimper qui utilise une grue pour effectuer les levées. Le verre est ensuite valorisé par la société Saint-Gobain.

- Les déchets d'emballages ménagers recyclables (les briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, journaux revues magazines, carton, emballages en acier, et aluminium) sont déposés dans les sacs jaunes translucides mis à disposition par Poher communauté puis collectés soit en porte-à-porte (Carhaix et Poullaouen) soit en regroupement dans des aires grillagées.

Les déchetteries : Sur le territoire de Poher communauté, il existe deux déchetteries (Carhaix et Locmaria-Berrien) dont la gestion est assurée par le Syndicat Intercantonal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne (SIRCOB). Les 2 sites sont accessibles à tous les usagers de Poher communauté.

Déchetterie située à Carhaix

Carhaix-Plouguer			**Locmaria-Berrien**		
Déchetterie de Kervoazou : 02.98.93.37.36			Zone artisanale du Vieux Tronc 02 98 99 82 49		
	Matin	**Après-midi**		**Matin**	**Après-midi**
Lundi	9h - 12h	13h30 – 18h	Lundi	9h15 – 12h	Fermé
Mardi	9h - 12h	**15h** – 18h	Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h - 12h	13h30 – 18h	Mercredi	9h15 – 12h	14h – 17h45
Jeudi	9h - 12h	13h30 – 18h	Jeudi	9h15 – 12h	14h – 17h45
Vendredi	9h - 12h	13h30 – 18h	Vendredi	9h15 – 12h	14h – 17h45
Samedi	9h - 12h	13h30 – 18h	Samedi	9h15 – 12h	14h – 17h45
Dimanche	Fermé	Fermé	Dimanche	Fermé	Fermé

Horaires d'ouverture des déchetteries

Les déchetteries assurent la collecte de déchets apportés par les ménages ce qui concède la propriété de cet objet au gestionnaire de l'équipement. Les déchets pouvant être déposés en déchetterie sont les suivants :

- Les encombrants (matelas, moquette, plâtre…) ;
- Le bois ;
- Les gravats (briques, terre, vaisselle, vitres, pots cassés… excepté le plâtre) ;
- Les papiers (journaux, magazines…) ;
- Les déchets verts (tontes de pelouse, taille de haies…) ;
- Les batteries de voiture ;
- Les huiles moteur et végétales usagées ;
- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux ou « DASRI » (aiguilles de seringues, scalpel… conditionnés en boîte spécifiques) ;
- L'amiante sous certaines conditions
- Les capsules de café ;
- Les incinérables (objets en plastique, cartons souillés…) ;
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ou « DEEE » (téléviseurs, téléphones, électroménagers…) ;
- Les cartons propres vidés et pliés ;
- Le verre ;
- Les ferrailles ;
- Les cartouches d'encre d'imprimantes ;
- Les vêtements.

La collecte des cartons pour les professionnels : Une collecte des cartons spécifique aux commerçants, artisans et industriels du centre-ville et des zones économiques de Carhaix a été mise en place. Elle vise à recycler l'ensemble des cartons générés par l'activité des professionnels. Elle a lieu **tous les mercredis matin**. Les cartons collectés sont directement envoyés au centre de tri de Glomel.

Les cartons sont collectés soit dans les conteneurs à couvercle jaune (capacité maximale de 1100 litres), soit directement au sol, pour les commerçants de la grande rue ne disposant pas de conteneur. Les cartons sont sortis le jour même de collecte avant le passage de la benne afin d'éviter leur détérioration par les intempéries. En 2023, le ramassage des cartons des professionnels a permis de collecter **115,6 tonnes de cartons**.

Les déchets fermentescibles compostables : ces déchets, de nature organique, se composent des déchets de cuisine et de jardin (marc de café, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, etc…). Ils sont aujourd'hui collectés et incinérés avec les ordures ménagères alors qu'ils sont facilement biodégradables et valorisables. Le compost issu de cette valorisation bénéficie d'une forte valeur agronomique comparable à celle d'un terreau et peu être utilisé comme tel.
Avec l'objectif de réduction des déchets à la source, Poher communauté souhaite favoriser et développer la pratique du compostage en aidant l'acquisition d'un composteur. Ces composteurs étaient proposés à la vente au prix de 15 euros jusqu'en décembre 2023. Une délibération du conseil communautaire du 22 décembre a acté l'augmentation du prix de vente à 30 €. Ceci afin de limiter le coût social lié à la forte hausse du nombre de vente au cours de 2023.

Le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr) est assuré par incinération dans une installation sous maîtrise d'ouvrage du SIRCOB. Le centre de tri, situé à Glomel, est également propriété du SIRCOB.

Outres les recettes d'exploitation (ventes de matériaux, soutiens des éco-organismes), le financement du service est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les professionnels bénéficiant du service public contribuent à son financement au travers du paiement d'une redevance spéciale dès lors que leur production d'ordures ménagères dépasse 1 400 litres par semaine. Les professionnels soumis à la redevance spéciale sont exonérés, le cas échéant, de la TEOM.

b) Les ressources humaines

Le service déchets de Poher Communauté est géré par 18 ETP :

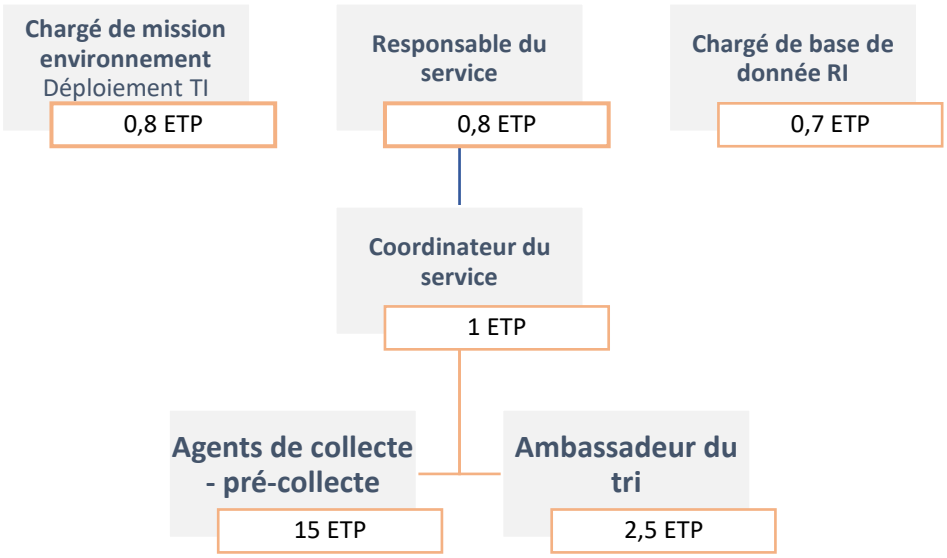

Le service fait également appel aux services supports de la collectivité pour la comptabilité, la gestion du personnel etc. La pré-collecte est gérée par le coordinateur du service, les ajustements sur le terrain et les nettoyages des points de collecte (apport volontaire et regroupement) sont réalisés par un agent de collecte affecté à cette tâche chaque semaine, en roulement.

1.3 EXPERIMENTATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE (RI)

Le 29 juin 2017, le conseil communautaire a délibéré sur la mise en œuvre d'une Redevance Incitative (RI), appliquée sur l'ensemble du territoire communautaire avec au lancement une phase TEST sur la commune de Poullaouen.

L'ensemble des foyers de Poullaouen ont été équipés d'un bac pucé. Ce dispositif permet de connaitre l'utilisation réelle qu'ont les habitants par rapport au service de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Les puces sont lues lors de la levée des bacs par un système d'identification installé à l'arrière de la benne qui fait la collecte. Les données sont ensuite transmises au logiciel de gestion de la redevance : e-REOM.

La collecte des ordures ménagères résiduelles mais également les sacs jaunes pour le tri sélectif se faisant au plus près des habitations, avec une collecte bimensuelle (C0.5) pour les 2 flux, les habitants n'ont plus à se rendre aux points d'apport volontaire excepté pour le verre.

a) Organisation de la collecte et équipement mis en place

La collecte de Poullaouen est passée d'une collecte hebdomadaire (C1) en apport volonataire à une collecte bimensuelle (C0,5) et en bacs avec l'expérimentation de la RI. La collecte est organisée avec avec une tournée pour la ville centre une semaine sur deux, et une tournée en mono-ripeur pour la partie rurale les autres semaines. La partie de Locmaria fait l'objet d'une 3e tournée, toujours en C0,5. Le jour de collecte sur Poullaouen est le mercredi pour les 2 flux à collecter : OM et Tri.

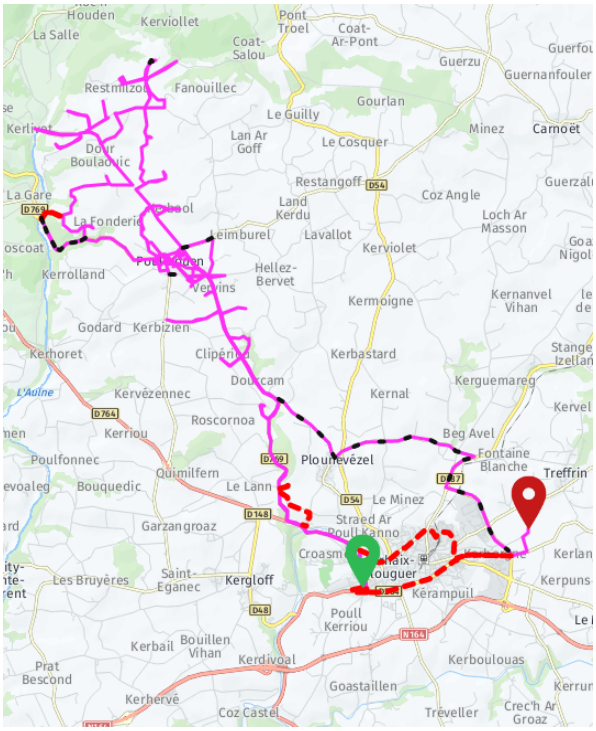

Tournée de collecte Poullaouen semaine Paire

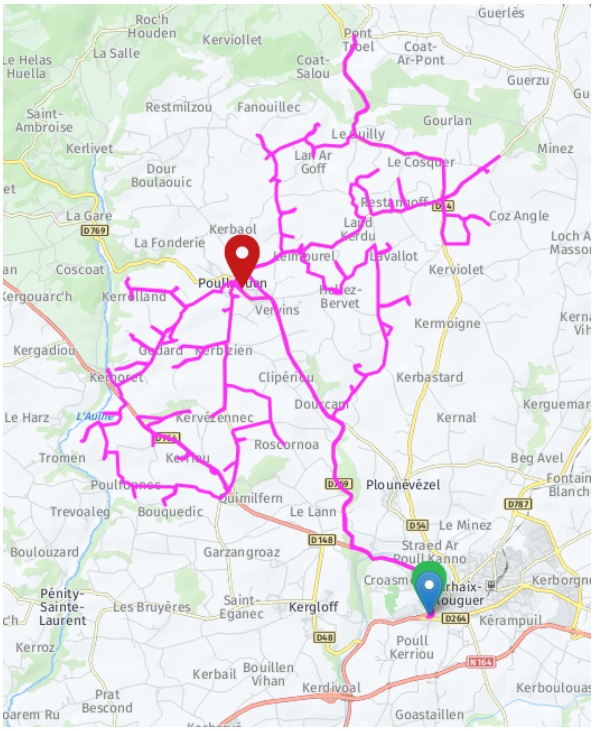

Tournée de collecte Poullaouen semaine Impaire

Depuis février-mars 2019, après sa fusion avec Poullaouen (commune nouvelle de Poullaouen), la commune de Locmaria-Berrien expérimente le même dispositif de collecte que celui mis en place sur Poullaouen. La collecte sur celle-ci s'effectue les Lundis des semaines impaires.

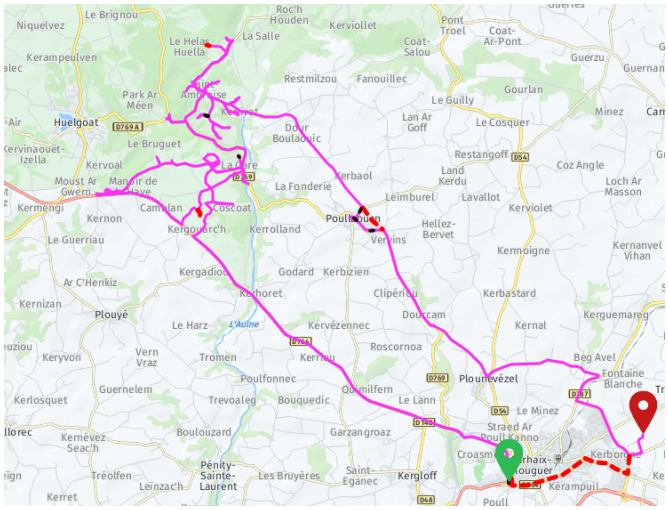

Tournée de collecte Locmaria

Sur la commune nouvelle de Poullaouen, un total de 1032 emplacements a été dotés de bacs de 120L ou 240 L.

En 2023, 4 bennes de collecte sont équipées d'un système d'identification embarqué de lecture de puces. C'est grâce à ce système que les puces installées sur les bacs OM sont lues lors de la présentation des bacs à la levée.

Levée de bac pucé et exemple de bacs OM 120 L et 240 L

La gestion des cas particuliers : La collectivité a expérimenté des points de replis pour les surproductions ponctuelles et les résidences secondaires. Ces points de replis sont sous la forme d'abris bacs en bois contenant des bacs de 240 L équipés d'une serrure à code et pouvant acceuillir les sacs d'ordures ménagères en surplus ou ponctuels. Les usagers qui le souhaitent peuvent contacter la Mairie afin d'obtenir ce code. En 2023, on dénombre trois points de replis sur la commune nouvelle de Poullaouen : devant l'école primaire, au niveau de la salle des loisirs et devant la mairie de Locmaria Berrien.

Poullaouen possède également des bacs mis à disposition des vacanciers et promeneurs permettant la collecte de déchets ponctuels utilisés seulement pour collecter les déchets individuels et ponctuels (et non les sacs entiers d'ordures ménagères). Ces bacs sont verrouillés à opercules et ont une contenance de 240 L. Deux bacs de ce type sont présents sur la commune : à Pont Pierre et sur l'aire des campings cars.

Enfin, en renfort des bacs déjà disposés sur la commune nouvelle de Poullaouen, le stade et la salle des loisirs sont équipés d'abris bacs pour leur propre usage.

b) Indicateurs de suivi

Bacs pucés : Grâce au logiciel e-REOM, nous pouvons extraire des bilans et des suivis sur l'utilisation du service dont le nombre de présentations de bacs par mois, par producteur de déchets, par tournée de collecte… Nous avons également le suivi des bacs distribués et des tournées de collecte réalisées.

A l'aide d'e-REOM, nous avons pu mettre en évidence le fait que le nombre de bacs présentés sur la tournée ayant lieu sur le secteur dit « impaire » de Poullaouen était nettement inférieur au nombre de bacs présentés lors de la collecte faite sur le secteur dit « paire ». Cela peut s'expliquer du fait que la tournée « impaire » concerne essentiellement les habitations dispersées en campagne. Celles-ci possèdent généralement un composteur et réduisent donc déjà en partie leurs déchets à la source.

Au 31/12/2023, le nombre total de bacs dotés <u>en production</u> sur Poullaouen et Locmaria est de **1007** *(détails ci-dessous)* **:**

	120 OM	***240 OM***	***660 L***	***Total***
Poullaouen	668	154	5	827
Locmaria Berrien	171	30	8	209

Tableau récapitulatif du nombre de bacs en production sur la commune nouvelle de Poullaouen

	Nombre moyen de levées mensuelles	***Nombre de bacs***	***Répartition***
Poullaouen	0	184	21,8 %
	1	573	68 %
	2	86	10,2 %
Locmaria Berrien	0	62	29,3 %
	1	128	60,7 %
	2	21	10 %

Tableau récapitulatif du nombre moyen de présentation des bacs à la levée

A l'aide des tableaux, on peut observer que le modèle de bac le plus utilisé par les usagers est celui d'une contenance de 120 L, qu'ils présentent majoritairement 1 fois par mois à la levée.

Tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) : chaque année depuis la mise en place de l'expérimentation sur Poullaouen, le service met à jour un tableau de suivi des tonnages d'ordures ménagères collectés, ceci afin de pouvoir visualiser une tendance de l'évolution en temps réel du projet.

La collecte sur la commune nouvelle de Poullaouen est divisée en deux zones afin d'être optimisée. Locmaria est collecté avec les communes de Kergloff et Plévin alors que Poullaouen constitue une zone de collecte d'un seul tenant.

Ne pouvant extraire des données sur le tonnage d'OM généré sur Locmaria, le tableau ci-dessous prend uniquement en compte les tonnages produit sur la commune de Poullaouen (hors Locmaria).

Evolution des tonnages d'OM en kg/an/hab

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Poher Co	270	274	274	281	284	275	276
Poullaouen (Hors Locmaria)	215	150	89	104	105	95	100

Avant l'expérimentation de la RI, un habitant de Poullaouen produisait 215 Kg/an d'OMR en 2017. Soit 55 Kg de moins que la moyenne constatée sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

En 2023 ce tonnage d'OMR est descendu à 100 Kg/an. Soit une diminution de 53,5% de la quantité d'OMR produite.

c) Suites à donner

Cette expérimentation de la redevance incitative sur la commune de POULLAOUEN fut un prélude au déploiement de la démarche sur l'ensemble des communes de Poher Communauté. Ce déploiement général a débuté à la fin du mois de juin 2023 avec le début de la dotation des bacs individuels dans chaque commune. Le fonctionnement effectif au de la redevance incitative est prévu au 1er janvier 2024.

La facturation de la redevance incitative comprendra :

- **1 part fixe** qui tient compte du nombre de levées et du volume du bac
- **1 part variable**, pour les levées supplémentaires.

La redevance incitative est un bon levier pour modifier les comportements en matière de déchets et pour encourager les bons gestes, le tri sélectif et le compostage.

1.4 PREVENTION DES DECHETS

La prévention de la production de déchets est un ensemble de mesures et d'actions dont le but est de réduire l'impact environnemental et diminuer les quantités de déchets produits par les ménages, les entreprises et les administrations publiques.

Dans ce cadre, l'animateur de tri et prévention des déchets a pour mission d'assurer la sensibilisation et les actions de prévention des déchets tout en accompagnant si besoin les structures sur tout le territoire de Poher communauté.

a) Diminution des déchets à la source - Les biodéchets

Les biodéchets se divisent en deux catégories, les déchets de cuisine (déchets de préparation, restes de repas,) et les déchets verts (déchets de jardin).

Une étude du SIRCOB a permis de calculer que 18,76% des ordures ménagères résiduelles (OMr) produit par un foyer de Poher Communauté est principalement constitué de déchets de cuisine. Soit **51,73Kg** par an sur les **275,75 Kg** d'OMr produit en moyenne par un ménage du territoire.

A ces 51,73 Kg, viennent s'ajouter une moyenne de **203 Kg/an/hab. de déchets verts** déposés en déchèterie. **Soit un total de 254,73 kg/an/hab de biodéchets** produit en moyenne par un habitant de Poher Communauté.

Biodéchets en Kg/an/hab.		
Déchets de cuisine	Déchets verts	**TOTAL**
51,73	203	**254,73**

Les déchets organiques jetés avec les ordures ménagère, suivent le circuit de traitement réservé aux déchets non recyclables. Ce dernier comprend des déplacements routiers pour la collecte, l'utilisation de machines pour la gestion des déchets, l'incinération des déchets, etc.

Les déchets verts apportés en déchèterie sont valorisés en compost. Néanmoins, cette valorisation a un impact environnemental non négligeable car elle nécessite beaucoup de transport et de moyens mécaniques pour arriver à un produit final valorisé.

La Méthode la plus appropriée pour valoriser nos biodéchets avec un impact environnementale négligeable est le compostage domestique réalisé en composteur individuel ou collectif.
Avec l'objectif de réduction des déchets à la source et le développement du compostage sur son territoire, Poher communauté assure la vente de composteur individuel au tarif préférentiel de 15 euros. L'augmentation de ce tarif à été en fin d'année 2023 pour l'année 2024.

Composteurs distribués de 2013 à 2022

	2013	***2014***	***2016***	***2017***	***2018***	***2019***	***2020***	***2021***	***2022***	***2023***	***Total***
Composteurs distribués	73	33	18	19	96	103	53	97	126	*165*	***783***

En 2023, la collectivité a reçu environs 400 demandes de composteurs. Les difficultés et les délais d'approvisionnement en équipement n'ont pas permis de répondre à l'ensemble de la demande. Une partie des usagers ont par conséquent été mis sur liste d'attente pour être doté d'un composteur en 2024.

Cette forte hausse de la demande est à mettre en lien avec l'obligation pour les collectivités, à partir du 1er janvier 2024, de proposer aux usagers une solution de tri à la source des biodéchets. Poher Communauté a également communiqué sur le compostage dans le cadre du déploiement de la redevance incitative sur son territoire.

Avec 165 composteurs distribués et 235 personnes sur liste d'attente, 2023 est l'année présentant le plus grand nombre de demande de composteur de ces dix dernières années.

b) Informations aux publics

L'année 2023 à principalement été consacré au déploiement de le redevance incitative sur le territoire de la collectivité.

L'information au public a eu lieu lors de la distribution des bacs individuel. Des documents (guide du tri, guide du compostage, stop pub) ont alors été remis aux usagers et les ambassadeurs du tri ont répondu à leurs questions sur le tri et le fonctionnement de la future RI.

L'accueil du service environnement de Poher Communauté a également participé à cette information aux publics en répondant aux nombreuses questions reçues par mail ou par téléphone.

II) LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Tonnage d'ordures ménagères 2022	**Ratio 2022 (Kg/hab/an)**	Tonnage d'ordures ménagères 2023	**Ratio 2023 (Kg/hab/an)**
4 267	**275**	**4 284**	**276**

On peut noter que le tonnage des ordures ménagères incinérées reste quasiment stable. Il est en effet passé de 275 Kg/hab. en 2022 à 276 Kg/hab. en 2023.

Depuis l'instauration de la redevance spéciale (RS) en janvier 2011, les entreprises et administrations qui produisent plus de 1400 litres par semaine, doivent régler une redevance établie en fonction du poids de déchets produits. Ce dernier est calculé sur la base de trois pesées effectuées au minimum dans l'année. **La collectivité peut ainsi répartir plus équitablement la prise en charge du coût de collecte selon les catégories d'usagers.**
Suite aux bilans des pesées effectuées au cours de l'année 2023, le tonnage total des déchets collectés auprès des entreprises est de 218T (235T en 2022) et le tonnage total de déchets collecté auprès des administrations est de 373T (381 T en 2022).

2.2 LA COLLECTE SELECTIVE

a) Les recyclables secs issus des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre)

Il faut distinguer les matières entrantes au centre de tri, les matières finalement valorisées après tri manuel et les refus de tri. Les refus de tri sont les matières ne pouvant être ni recyclées ni vendues aux repreneurs. Ils sont expédiés à l'incinération pour y être valorisés sous forme de production de chaleur.

Matériaux	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023
EMR *	199.52	213.18	161.58
JMR déchèterie*	36.44	30.9	14.08
Multi matériaux*	**563.24**	**641.70**	**636.88**
TOTAL entrants	799.20	885.78	812.54

Quantité de matériaux collectées et entrantes au centre de tri (en tonnes)

*Les EMR (emballages ménagers recyclables) correspondent au carton.
*Les JMR (journaux magazines recyclables) correspondent aux journaux papiers.
*Les Multi matériaux correspondent aux sacs jaunes collectés.

La quantité de déchets ménagers recyclables triée a diminué de 8,2% par rapport à 2022. Cette baisse fait suite à une forte hausse de 17,74 en 2022 par rapport à 2021 et s'explique en partie par la fermeture de la déchèterie de Carhaix durant 6 mois en 2023.

Matériaux	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Variation
Acier	25	29.55	30.21	+2.18%
Alu	3.3	4.63	5.3	+12.64%
EMR	312.9	324.19	288	+18.68%
Briques	12.3	13.32	14.15	+5.87%
Plastiques	114.3	133.47	145.36	+8.18%
JMR	229.3	309	219.55	-40.74%
Refus	76.9	97.12	87.97	-9,42 %

Détail des tonnages produits par matériau en sortie du centre de tri de Glomel

Le taux de refus en 2023 sur la production totale réalisée est de 10,83 % (rappel 2022 : 10,66%).
Le flux présentant le plus gros écart de tonnage entre 2022 et 2023 est celui des journaux et magazines.

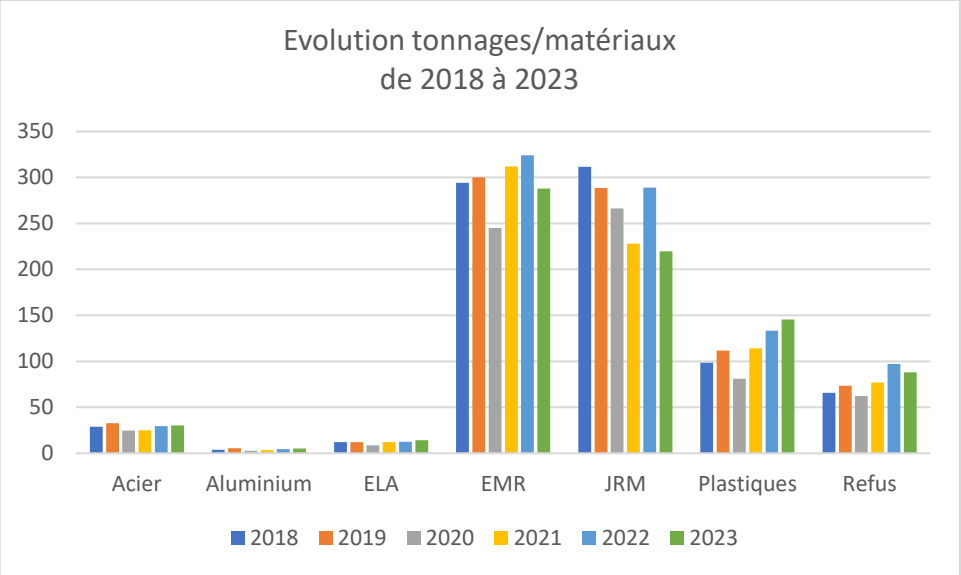

b) L'extension des consignes de tri

Jusqu'au 31 décembre 2021 seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les sacs jaunes aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages, composé d'un plastique différent, (pot de yaourt, barquette, …) devaient être jetés avec les ordures ménagères résiduelles car trop complexe à recycler.
En 2021 à eu lieu une phase de modernisation du centre de tri de Glomel afin de permettre le recyclage de l'ensemble des emballages plastiques à partir du 1er janvier 2022 avec une extension des consignes de tri pour les habitants.

Le geste de tri ayant été étendu à l'ensemble des emballages plastiques, les tonnages du centre de tri ont augmenté avec pour conséquence un taux de refus plus élevé en 2022 et 2023. Un taux qui reste malgré tout très contenu si on le compare avec la moyenne nationale qui est de 17,5%.

c) Le verre

Comparaison des tonnages entre 2022 et 2023 pour le verre :

Matériaux	*Tonnage 2022*	*Ratio 2022 (kg/hab/an)*	*Tonnage 2023*	*Ratio 2023 (kg/hab/an)*
Verre	695	46,35	663	42,6

La quantité de verre collectée en 2023 a légèrement diminué.

2.3 LES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE DE CARHAIX ET LOCMARIA-BERRIEN

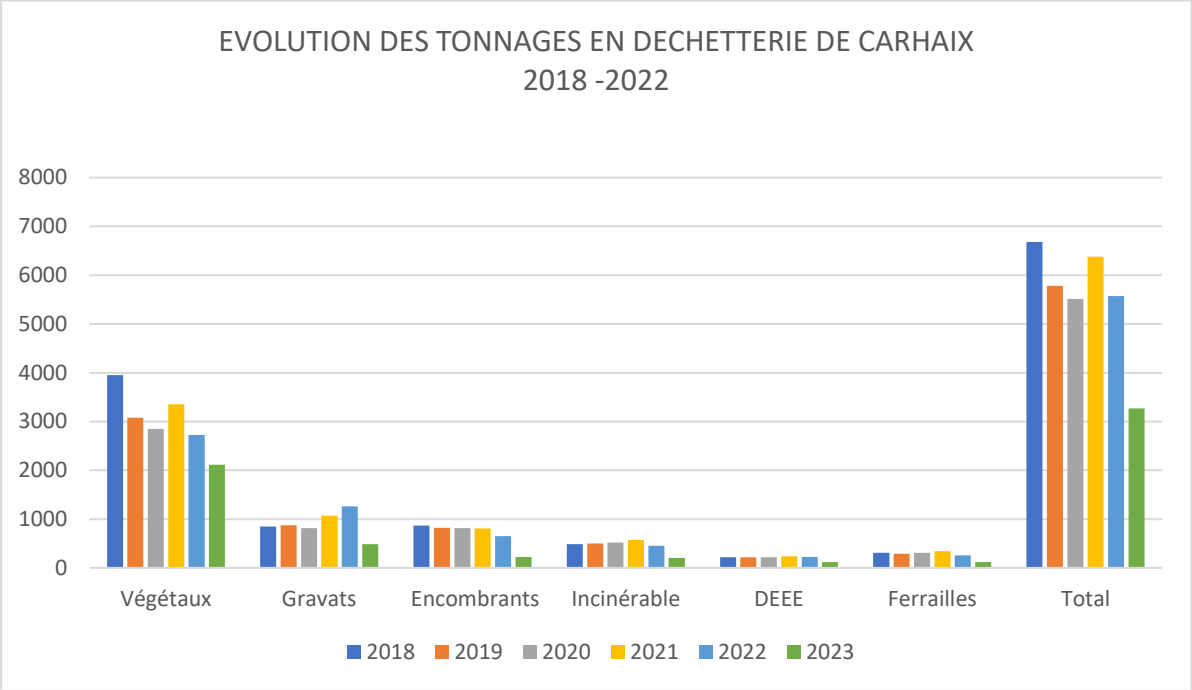

Avec 3269 tonnes, on remarque que de manière générale, les tonnages collectés en 2023 à la déchèterie de Carhaix sont à la baisse avec une diminution de 2302 tonnes par rapport à 2022.

Cette baisse s'explique par la fermeture de la déchèterie durant 6 mois en 2023, les tonnages collectés ne sont par conséquent pas représentatifs et il n'est pas possible d'en tirer des enseignements tendanciels.

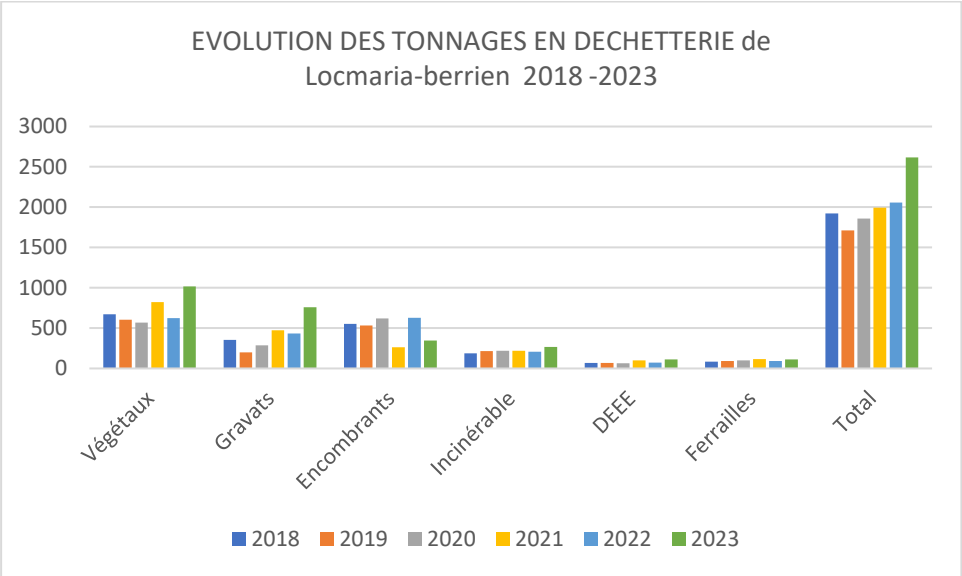

Les tonnages collectés à la déchèterie de Locmaria-Berrien ont fortement augmentés en 2023 par rapport à 2022 (+27%). Cette hausse est principalement dû à la fermeture de la déchèterie de Carhaix.

Les principaux flux collectés en déchèterie se répartissent de la façon suivante :

Répartition des tonnages collectés en déchèterie (Carhaix + Locmaria)

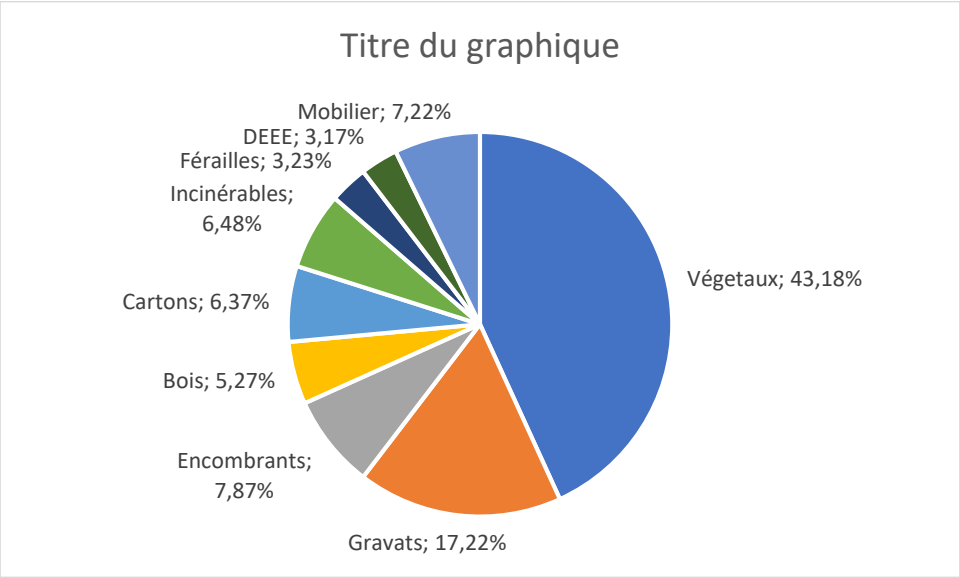

Il est à noter que 68,27 % du tonnage collecté en déchèterie est composé uniquement de trois flux : les végétaux, les gravats et les encombrants.

Pour rappel : au 01 janvier 2019, la commune de Locmaria Berrien s'associe avec la commune de Poullaouen pour former une nouvelle commune, et devient, de ce fait, adhérente à Poher communauté. La commune de Locmaria-Berrien était membre jusqu'au 31 décembre 2018 de la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté. La déchetterie du Vieux Tronc qui se situe sur la nouvelle commune et dont la gestion est assurée par le SIRCOB, avait vocation à accueillir les usagers des communes membres de Monts d'Arrée Communauté.
Au regard de la situation de la déchetterie située sur la ZA du Vieux Tronc, Monts d'Arrée Communauté a sollicité la Communauté de Communes du Poher, afin que les usagers résidant sur la commune de Poullaouen puissent utiliser les installations de la déchetterie du Vieux Tronc.
Suite à un comptage des passages effectués sur les mois de juin et juillet 2017 en déchetterie du vieux tronc, le taux de participation de la Communauté de Communes du Poher, au coût de fonctionnement de la déchetterie du Vieux Tronc est fixé à 14% dans le cadre d'une convention tripartite entre les 2 collectivités et le SIRCOB. Cette convention a pris effet le 1er janvier 2019 pour une durée de 3 ans.

III) LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

3.1 LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif 2023 du budget de collecte des déchets ménagers enregistre un résultat global de fonctionnement positif de 522 806.05 €. Le budget général de Poher communauté a abondé ce budget à hauteur de 194 K€. L'excédent de fonctionnement cumulé s'élève donc en réalité à 328 806.05€. L'excédent d'exercice (excédent cumulé moins le report de l'année 2022) s'élève à 13 444.21€.

Les résultats 2023 sont les suivants :

Fonctionnement	Alloué 2023	Réalisé Reports 2022	Réalisé Opérations d'ordre	Réalisé Opérations réelles	Total réalisé
Dépenses	944 300 €			248 145.82 €	248 145.82 €
Recettes	944 300 €	371 149.36 €	135 304.56 €	33 902.39 €	540 356.31 €
Epargne brute ou capacité d'auto-financement brute					
Excédent de fonctionnement 2022					**+292 210.49 €**

Investissement	Alloué 2023	Réalisé Reports 2022	Réalisé Opérations d'ordre	Réalisé Opérations réelles	Total réalisé
Dépenses	944 300 €			248 145.82 €	248 145.82 €
Recettes	944 300 €	371 149.36 €	135 304.56 €	33 902.39 €	540 356.31 €
Solde de la section d'investissement 2023					+292 210.49 €

a) Fonctionnement :

La section de fonctionnement enregistre un solde cumulé positif pour la deuxième fois depuis 2021.

L'évolution de l'équilibre de la section de fonctionnement depuis 2018 est la suivante :

Evolution du solde cumulé de la section de fonctionnement 2018-2023					
Compte administratif 2018	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Compte administratif 2022	Compte administratif 2023
Déficit de -39 779,20€	Déficit de -30 964,87€	**Déficit de -271 542.35€**	**Déficit de -166 315.53€**	**Excédent de 100 361.84 €**	**Excédent de 328 806.05€**

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 55 K€ entre 2022 et 2023. Elles évoluent à hauteur de :

*-76 K€ au chapitre 'charges à caractère général'

*+128 K€ au chapitre 'charges de personnel'

*-4 K€ au chapitre 'Autres charges de gestion courante'

*+7 k€ au chapitre 'opérations d'ordre de transfert entre sections'

Les charges à caractère général baissent fortement entre 2022 et 2023. La forte baisse des prestations versées au SIRCOB explique en partie cette évolution. Elle résulte de :

- la baisse du tarif de l'incinération (74.50 € HT la tonne au lieu de 84.50 € HT en 2022) auquel s'ajoute la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (13€/tonne). 4246.81 tonnes ont été traitées en 2023. Au total, les charges de l'incinération ont baissé de -60 K€.

- la fermeture de la déchèterie de Carhaix pour travaux durant 6 mois portant les prestations à 540 K€ au lieu de 636 K€ en 2022 : -96 k €

- l'augmentation des charges du Centre de Tri (+30 k€) avec en parallèle une évolution à la baisse des refus de tri (-2 K€) qui démontre l'implication des habitants dans la mise en œuvre des consignes de tri.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 263 K€ entre 2022 et 2023. Cette augmentation résulte de :

- L'augmentation de l'excédent reporté de fonctionnement : +231 K€

- L'augmentation des bases locatives qui porte la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 2 211 K€ au lieu de 2 074 K€ en 2022, pour un taux de taxe identique de 13 % : +137 K€ . Le produit moyen de TEOM s'élève à 144 € par habitant en 2023 contre 135 € en 2022. 85% de la recette perçue sur le territoire provient des ménages, 12 % des locaux professionnels et 3% des dépendances.

En 2023, le budget principal a contribué moins fortement au fonctionnement du service collecte. La participation passe de 215 K€ à 194 K€ (-21 K€).

Les recettes liées à la reprise des matériaux baissent fortement (-87K€). Il s'agit essentiellement du plastique qui, malgré une hausse du tonnage recyclé, passe de 50 K€ en 2022 à 13 K€ en 2023. La demande européenne en polymères est en effet très faible du fait de la crise énergétique qui incite certains industriels à produire moins pour préserver leurs marges. Le papier carton subit également une très forte crise en raison d'une offre excédentaire. Suite à la décision de la Chine de fermer ses frontières, l'excédent de papiers non recyclés par les usines européennes reste en stock. Les prix de reprise ont ainsi baissé de 59.65 % entre 2022 et 2023.

La section de fonctionnement présente donc un excédent cumulé de 522 806.05 €, soit un excédent d'exercice (excédent cumulé moins report de l'excédent de l'exercice précédent) de 207 444.21 €. L'excédent de clôture, déduction faite de la subvention du budget principal, s'élève par conséquent à 13 444.21 €.

b) Investissement :

En 2023, les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 248 K€. Elle se décomposent comme suit :

Imputation	Dénomination	Montant en K€
2135-Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1 bungalow sanitaires et douches pour personnel féminin 1 bungalow pour vestiaires agents féminins	+ 6 K€ + 7 K€
2183-Matériel informatique	1 écran d'ordinateur pour le responsable du service environnement	+0.1 K€
2184-Mobilier	6 vestiaires pour équipement du bungalow-agents féminins 1 fauteuil de bureau pour le responsable du service environnement	+2 K€ +0.3 K€
2188-Matériels divers	5650 bacs de 120 litres-180 bacs de 660 litres-1715 bacs de 240 litres	+223 K€
	7 545 puces électroniques	+9 K€
	1 sèche mains DYSON	+0.8 K€

	1 cafetière pour salle de pause	+0.075 K€
Total		**248 K€**

Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à 540 K€. Elles comportent les amortissements (135 K€), le Fonds de compensation de la TVA (34 K€), et le solde d'exécution reporté de l'exercice 2022 (371 K€).

La section d'investissement présente donc un excédent cumulé de 292 K€, soit un déficit d'exercice (excédent cumulé moins report de l'exercice 2022) de 79 K€.